Département de HAUTE-SAVOIE Arrondissement de BONNEVILLE Canton de CHAMONIX Commune de VALLORCINE Envoyé en préfecture le 20/02/2025

Reçu en préfecture le 20/02/2025

Publié le

ID: 074-217402908-20250211-25_01_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers

en exercice	9
présents	7
Votants	8
procuration	1
i	

L'an deux mil vingt-cinq le 11 février, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jérémy VALLAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal le 7 février 2025

<u>Objet</u>	
1:	
N° 25/01/06	-

Présents Monsieur Jérémy VALLAS, Monsieur Jean-François DESHAYES,

Madame Maryvonne ALVARD, Monsieur François COUTAGNE, Monsieur Gérard BURNET, Madame Rachel ROUSSET, Madame

Dominique ANCEY

Représentés

Madame Audrey PENIN donne pouvoir à Madame Maryvonne

ALVARD

Absents excusés

Madame Guyonne FOURNIER et Madame Audrey PENIN

Secrétaire de séance Madame Maryvonne ALVARD

Subvention Mam Ô Croës

Monsieur le Maire fait lecture aux membres du Conseil Municipal de la demande de subvention de la Mam Ô Croës concernant des frais de formation non pris en charge par l'organisme IPERIA pour un montant de 1000.00€, mais aussi, concernant le renouvellement des jeux extérieurs pour un montant de 1000.00€, soit une demande totale de 2000.00€.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de subventionner la Mam Ô Croës pour un montant total de 2000.00€ et d'inscrire ce montant au compte 65738 du budget général pour l'exercice 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

DÉCIDE d'allouer la Mam Ô Croës pour un montant de 2000.00€ et d'inscrire cette somme au compte 65738 du budget général pour l'exercice 2025.

La secrétaire de séance Maryvonne 4LVARD Ainsi fait et délibéré, Au registre suivent les signatures, Pour extrait conforme, Le Maire,

Jérémy VALLAS

Acte certifié exécutoire le : 19/02/2025 Télétransmis en Préfecture le : 19/02/2025 Notifié ou publié le : 19/02/2025

La présente délibération est transmise à : Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville Madame le Trésorier de Sallanches

Envoyé en préfecture le 20/02/2025 Envoyé en prefecture le 20/02/2025

ID: 074-217402908-20250211-25_01_06-DE